



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

travail le dimanche

Question au Gouvernement n° 1468

Texte de la question

COMMERCE LE DIMANCHE

M. le président. La parole est à M. Jean Gaubert, pour le groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.
M Jean Gaubert. Après avoir écouté la réponse faite par M. Darcos à Jean-Marc Ayrault, je veux dire à M. le ministre que si nous l'excusons bien volontiers de ne pas avoir lu le texte - pas à fond, en tout cas - (*Protestations sur les bancs du groupe UMP*), nous ne pouvons accepter les contrevérités qu'il a proférées. Certes, le texte a changé de titre - un titre désormais presque aussi long que le texte lui-même - et la liste des signataires a été modifiée. Mais sur le fond, rien n'a changé. Sur les questions du droit du travail, du volontariat, chacun sait que rien n'a changé. Sur les questions du zonage touristique, cela aurait plutôt empiré, puisque des communes touristiques comportant de grandes zones d'activité vont pouvoir ouvrir le dimanche. Ainsi, il se trouve près de Saint-Brieuc une commune touristique sur le territoire de laquelle est implantée la première zone commerciale de l'agglomération - l'autre zone étant située à trois minutes. Seule la première pourra ouvrir, pour la seule raison qu'elle relève d'une zone touristique. Croyez-vous qu'un tel système puisse fonctionner correctement ?

Monsieur le ministre, comme l'a dit Jean-Marc Ayrault, il existe près de 6 000 communes susceptibles d'être un jour classées " communes touristiques ". Comment, dès lors, ne pas considérer que vous êtes en train d'ouvrir à tous vents la possibilité de travailler le dimanche ?

Pour ce qui est de l'avantage économique, chacun sait qu'il va se produire un déplacement de population et de consommation, au détriment du petit commerce de centre-ville et au profit des grands centres commerciaux qui réclament cette mesure. Telle est la réalité du texte que vous nous proposez, un texte qui conduira sans doute les jeunes à désertier les stades et les centres culturels pour se tourner vers les centres commerciaux. Si c'est là le projet de société que vous nous proposez, permettez-nous de vous dire que nous ne sommes pas d'accord ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes SRC et GDR.*)

M. le président. La parole est à M. Xavier Darcos, ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité.

M. Bernard Roman. C'est la session de rattrapage !

M Xavier Darcos, *ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité*. Monsieur Gaubert, permettez-moi de vous dire que j'ai lu ce texte et que je le connais ! (*Exclamations sur les bancs du groupe SRC.*)

M. Bernard Roman. On ne le dirait pas !

M. Xavier Darcos, *ministre du travail*. Vous ne justifierez pas votre position uniquement en tentant de discréditer les ministres du travail, ce n'est pas la bonne solution.

Par ailleurs, pour vous prouver que je connais le dossier, il y a deux façons d'identifier une commune touristique, contrairement à ce que vous dites : par le biais du code du tourisme ou par celui du code du travail - le seul auquel il soit fait référence en l'occurrence. Or, les communes touristiques au sens du code du travail sont moins de 300 aujourd'hui, c'est-à-dire 1,4 % des communes françaises !

M. Daniel Vaillant. Non, ce n'est pas le texte !

M. Xavier Darcos, *ministre du travail*. N'essayez donc pas de nous faire croire que, subitement, la France tout entière serait devenue un pays touristique, ce qui entraînerait une extension du dispositif proposé sur l'ensemble

du territoire ! C'est un mensonge, une confusion que vous entretenez volontairement ! (*Exclamations sur les bancs du groupe SRC.*)

Je veux dire à ceux d'entre vous qui soutiennent le Gouvernement qu'ils ne doivent pas se laisser inquiéter. Trois choses sont certaines. Premièrement, ces zones touristiques seront parfaitement identifiées au sens du code du travail. Deuxièmement, cela se fondera sur un principe de volontariat, voire de référendum en entreprise. ("*Non !*" *sur les bancs du groupe SRC.*) Troisièmement, conformément aux engagements qui ont été pris, les salaires seront doublés pour les salariés volontaires qui accepteront de rendre ce service particulier. Tout le reste n'est que caricature, et j'espère que personne ne s'y laissera prendre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

M. Bernard Roman. Il a échoué à la session de rattrapage !

Données clés

Auteur : [M. Jean Gaubert](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1468

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

Ministère attributaire : Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juillet 2009

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 1er juillet 2009